



Assemblée Générale du 15 novembre 2019

BILAN D'ACTIVITES

Toutes nos actions s'inscrivent dans le cadre des orientations prises en Assemblée Générale, certaines font partie de la note d'orientation, d'autres s'inscrivent au besoin de représentativité syndicale lié aux sujets d'actualité et aux sollicitations extérieures.

Le Comité directeur détermine les priorités et procède à leurs réalisations dans la mesure de nos moyens humains.

L'agenda publié en page 2 de la lettre d'info de novembre 2019 donne un aperçu de la cadence des réunions qui se sont enchaînées cette année. L'engagement des « personnes ressources », qui sont par ailleurs Accompagnateurs en Montagne sans être membre du comité directeur, a été un soutien indispensable.

I. Représenter notre profession

Nous siégeons dans la plupart des instances décisionnelles sous la tutelle du Ministère des Sports pour notre profession, notamment :

- ➔ Mise en place de la nouvelle mouture du DE AMM.
- ➔ Réunion en Section Permanente de l'Alpinisme
- ➔ Participation au groupe de travail du Ministère sur la proportionnalité de la règle.
- ➔ Rencontre avec la Ministre des Sports.
- ➔ Participation au groupe de travail du Ministère sur l'arrêté passerelle.
- ➔ Rencontre avec le Directeur du CNSNMM.
- ➔ Représentation dans les jurys d'examens.
- ➔ Réunion au Ministère pour proposer le contenu du cycle IV.

Nos relations avec les représentants de l'État ne se cantonnent pas à ces rencontres, nous échangeons régulièrement avec eux.

- ➔ Nous avons été sollicité par le Ministère de l'Intérieur pour contribuer à une réflexion au sujet de l'accueil des mineurs dans les refuges non gardés s'ils sont accompagnés :
- ✓ La loi montagne n°2016-1888 du 28 décembre 2016 a modifié l'article L.326-1 du code du tourisme. C'est le bureau de la prévention et de la réglementation incendie du ministère de l'Intérieur qui pilote un groupe de travail avec mission de mettre en concordance le règlement de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) avec la loi. En tant que Syndicat d'Accompagnateurs en Montagne, nous avons été

sollicité par le réseau « Educ'Alpes » et par le ministère de l'Intérieur, pour donner notre avis sur les modifications envisagées du règlement de sécurité qui concernent les articles « REF7 » (articles applicables aux refuges de montagne). Nous avons pu apporter nos contributions au cours des échanges.

- Nous agissons dans de multiples instances ce qui nous permet de rencontrer des Élus des territoires de Montagne pour les informer et obtenir leur appui dans nos démarches de défense de la profession (*voir paragraphe sur le trek*).
- Dans le cadre d'un groupe de travail sur les chiens de protection, créé au sein de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 9 octobre 2019, Mmes Pascale Boyer et Bénédicte Taurine, députées, souhaiteraient nous auditionner prochainement, nous n'avons pas encore calé de date.
- Nous adhérons à l'Association des Professionnels des Sports de l'Outdoor

II. Veiller au respect des textes de lois qui régissent notre profession et défendre nos prérogatives.

- Définir l'Environnement spécifique

Chacun le sait, notre syndicat a contesté devant le Conseil d'Etat, l'arrêté du 6 décembre 2016 qui détricotait la cohésion géographique de l'environnement Spécifique en y ajoutant le critère parfaitement subjectif et non contrôlable « dès lors que les conditions de la montagne sont clémentes ». Le motif en droit de l'annulation de cet arrêté est l'incompétence ministérielle. Aujourd'hui, le cadre applicable est le cadre historique et une note à ce sujet est publiée en notre Espace Pro. Elle permet à nos adhérents de la produire à toutes fins utiles devant des prescripteurs et commanditaires mais nous ne pouvons nous contenter de l'annulation de l'arrêté du 6/12/2016 qui aurait sonné le glas de la profession s'il avait été mis en œuvre. L'U.N.A.M. se doit d'être force de propositions.

Comme décidé en Assemblée générale de 2018, nous considérons que ce qui caractérise en fait l'environnement spécifique est la dangerosité objective du milieu plus ou moins impacté par les « conditions variables du milieu naturel ». Il ne peut y avoir d'autres justifications que la sécurité des personnes encadrées.

Dès 2018 nous avons sollicité les Services Interministériels de la Défense et de la Protection Civile de près de 40 départements. Objet de la sollicitation : obtenir la cartographie du zonage spécifique « ORSEC Montagne » qui est une obligation administrative et opérationnelle. Une petite dizaine de réponses ont été enregistrées. Malgré nos relances nombre de départements n'ont rien communiqué. Nous avons essayé de mettre l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne à contribution pour intercéder auprès du ministère de l'Intérieur. A ce jour ces démarches n'ont pas abouti. Nous continuerons à solliciter l'administration pour obtenir ces informations.

Nous remarquons que notre méthodologie de zonage par calque des plans de secours engageant des moyens techniques et des personnels spécialisés (PGHM, PGM, CRS Montagne, SDIS Grimp ...) couvre non seulement les zones de montagne mais également certains massifs côtiers.

➤ Nommer l'encadrement du trek à l'international.

Notre syndicat a établi un premier niveau de dossier de quelques pages posant la problématique des « normes Jeunesse et Sports » à respecter pour l'encadrement du trek à l'international, restait à déterminer une stratégie. Cette année ce dossier, avec d'autres pièces, fut transmis à plusieurs parlementaires avec demande d'audience et à ce jour six parlementaires nous ont reçus.

Ces entretiens ont porté principalement sur deux aspects :

- ✓ la sécurité des personnes encadrées.
- ✓ le respect de normes juridiques liées au Code du Tourisme ou au droit international des contrats de prestations de service.

En parallèle, plusieurs collègues actifs de notre syndicat ont effectué des recherches factuelles pour permettre l'établissement d'un second rapport plus étoffé de 60 pages.

Les élus de montagne sont informés de la problématique de l'encadrement des treks à l'étranger afin que le Groupe d'études puisse s'en saisir.

Deux questions écrites ont déjà été posées à Mme la ministre des Sports. Chacune de ces questions interpelle le gouvernement sur l'importance de la sécurité conditionnée par la norme Jeunesse et Sports applicable.

III. Aborder le recyclage (cycle IV) par un travail de refonte du contenu et de la forme.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la lettre d'info, la question de l'intérêt de conserver un recyclage dans sa forme initiale est fondée.

Nous avons envoyé un courrier au Ministère pour faire un bilan avant la fin de l'année avec les différents acteurs et exposer nos propositions.

Nous avons pu nous réunir le 6 novembre au Ministère des Sports en présence des représentants du Ministère (M. BARRY et RENOUX) le CNSNMM (M. DAILLE) et la vice-présidente du SNAM (Mme SCHMITTER). Le nombre restreint de personnes du groupe de travail et la motivation de tous permirent d'avancer assez rapidement.

Les propositions de l'UNAM (transmises en détail au préalable par courrier) ont été reprises et approuvées par l'ensemble des participants :

1. Pour donner du sens et de l'efficacité lors de la formation d'une recherche en avalanche, nous préconisons une formation in-situ, en hiver et au cœur des massifs. Ces formations doivent se dérouler en altitude avec de véritables experts de la nivologie et du secours en avalanche, sur le terrain d'exercice de la grande majorité des professionnels.
2. Il est probable que le niveau actuel d'exigence soit en-dessous de la norme pour l'ensemble des professionnels à même d'être autonomes (pompiers, pisteurs-secouristes). Il faut envisager de renforcer les contenus visant à accroître nos compétences en secourisme, en adéquation avec notre milieu d'évolution ; à ce sujet, il est important que l'UNAM constitue un groupe de travail et toutes les bonnes volontés et compétences seront les bienvenues .
3. Le choix d'une durée de 2 jours, soit 14 heures serait un module commun à tous les recyclés et la troisième journée serait toujours obligatoire mais avec des contenus modulables selon les besoins et attentes des Accompagnateurs en Montagne.

4. Notre proposition d'une approche thématique fut reprise, deux pistes furent évoquées lors de la réunion : une proposition de la représentante du SNAM sur une formation sur la sécurité sanitaire pour la préparation culinaire des « pique nique » en raid. Et une seconde de l'UNAM, qui découle de remarques effectuées lors du travail avec le Ministère de l'intérieur (*voir le sujet sur l'accueil des mineurs en refuge en page 1*), savoir faire face, en utilisant correctement un extincteur (selon sa composition) en cas d'incendie est primordial. C'est bien l'environnement spécifique et notre cadre de pratique qui doivent servir à élaborer des contenus de « recyclage » adaptés aux problématiques que nous pouvons rencontrer.
Évidemment nous n'en sommes qu'à la première réunion et j'espère que nous proposerons d'autres pistes mais toujours en lien avec la sécurité.
5. Les autres contenus de formation ne nécessitant pas d'intervenant seraient compilés sur différents supports (documents consultables et/ou téléchargeables en ligne). Ce choix représenterait un gain de temps, d'efficacité et de souplesse.
6. Les journées de formation en recyclage pourraient ne pas être consécutives ni se dérouler sur un seul et même site.

A ce stade, même si l'ensemble des personnes présentes approuve la forme et les contenus que nous proposons, il reste à valider ce changement radical de fonctionnement en Section Permanente de l'Alpinisme pour que cela devienne une réalité pour les Accompagnateurs en Montagne lors du prochain cycle qui démarrera à l'automne 2020.

IV. Promouvoir notre profession

➡ Nous nous engageons sur plusieurs niveaux :

- ✓ Participation au salon du FIMM (Chambéry)
- ✓ Participation au Salon du Randonneur (Lyon)

Nous étions au salon du Randonneur de Lyon pour la cinquième année consécutive. Nous avons proposé plusieurs animations tout au long du Salon. Nous allons renouveler l'opération pour 2020, avec une implication importante des adhérents, un groupe de travail est déjà à l'œuvre.

- ✓ Eductour-workshop (Catalogne)

Celui-ci s'est déroulé dans d'excellentes conditions tant au niveau de l'accueil que de la convivialité ou du professionnalisme. Neuf de nos collègues, de différents départements, y ont participé du 7 au 11 octobre 2019.

V. Suivre les procédures judiciaires en cours.

➡ Au sujet de la Saisine de la cours de Justice de la république

Cette procédure fait suite aux nombreux points que nous avons soulevés sur les irrégularités de l'organisation du recyclage des Accompagnateurs en Montagne.

La commission d'enquête du service de l'Inspection Générale des Services (IGS) releva de nombreuses irrégularités dans le fonctionnement de l'ENSM, dont la gestion du recyclage. Pourtant, suite à nos incessantes demandes la publication de ce rapport a eu lieu le 13 janvier 2017 (alors que ce rapport date de mai 2016) et a été présentée dans une version caviardée avec des pages entières masquées.

Nous avons signalé au Ministre des sports Patrick KANNER et au secrétaire d'état Thierry BRAILLARD que cela démontrait le bien-fondé de nos requêtes et nous avons demandé la publication dans la version intégrale du rapport, mais cela resta lettre morte. Face à ce manque de prise en considération de nos demandes, le comité directeur de l'UNAM mandatât le Bureau exécutif pour établir une saisine de la commission des requêtes de la Cour de justice de la République, décision prise par notre bureau le 18 février 2017. Cette action concerne également plusieurs autres syndicats, le SIM et L'ADDMES.

La lecture de la décision de la Cour de justice de la République publiée le **18 juillet 2019** (*) nous apprend que les différentes plaintes déposées par nos trois syndicats sont dorénavant jointes et suivies dans un seul et même dossier. Le contenu de notre argumentation semble suffisamment crédible pour poursuivre les investigations. Le second paragraphe précise que pour toutes les mesures d'investigations, il sera procédé selon les formes prévues du code de procédure pénale.

Nous ne pouvons en rien préjuger du résultat ni du temps que cela prendra, mais, la prise en considération par la Cour de justice de la République de nos plaintes pour ordonner des investigations et notamment pour obtenir le rapport de l'IGS dans sa version initiale, sont probablement un signe encourageant pour le respect des valeurs qui guident la majorité de nos actes en tant que représentants des professionnels.

- ➔ Au sujet des calomnies et approximations récurrentes émanant de certains dirigeants du CFAM, du SNAM et de l'AEM.

Nous avons pu être enfin auditionnés cet automne pour notre plainte de Mars 2017. Ce premier entretien fort instructif nous a permis de déposer un dossier avec des éléments factuels (dont certains produits par ces dirigeants du SNAM et du CFAM !). Cela démontre non seulement les propos diffamatoires de ces pitoyables personnages mais aussi leurs responsabilités directes dans plusieurs dérives financières du CFAM et du SNAM. Il est important de préciser (pour ne pas faire d'amalgames), que cela ne représente qu'une poignée de manipulateurs et d'affabulateurs qui sont à l'origine des dérives du SNAM depuis 2012 à coup d'annonces avec un enfumage global ; notez que la plupart ont déjà quitté le navire ...

Souhaitons que cette procédure puisse rapidement emboîter le pas de la décision de la cour de justice de la république et traduise en justice les responsables de ces actes pitoyables.

VI. Structurer la lisibilité des produits et des personnes pour les Accompagnateurs en Montagne.

- ➔ Nouveauté 2020.

Les cartes syndicales existent depuis deux années ; cette année vous recevrez le « timbre date » ainsi que votre attestation d'assurance par voie postale, le tout sera accompagné de l'Opinel « *Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne* ».

- ➔ Tenues professionnelles

Pour rendre identifiable les Accompagnateurs en Montagne, l'UNAM a doté les collègues de notre délégation en Catalogne de tenues de la marque Vertical (située en Chartreuse). Nous pouvons vous proposer une remise de 40% sur l'ensemble des équipements de la marque.

VII. Améliorer les moyens de communications internes et externes.

➤ Communication Interne

Vous avez reçu la lettre d'info N°1 de Novembre 2019 en même temps que la convocation pour l'AG car nous avons conscience qu'il est important de communiquer à l'interne de nos actions en cours, mais cela prend aussi du temps et il est difficile de tout mener de front.

➤ Communication externe

Plusieurs outils sont à réaliser : Feuille informative pour présenter le Syndicat pour les stagiaires lors de l'UF 1, et document type « lettre d'info » à destination des instances en relations avec l'UNAM ...

Voici les actions menées pour l'année écoulée ; cela relate peu le temps et l'énergie qui sont nécessaires pour collecter l'information, monter les dossiers, préparer des réunions, prendre des décisions qui engagent l'UNAM et très souvent la profession. Nous sommes assez peu nombreux à s'investir, Il y a encore beaucoup à faire et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Toutes les actions ne pourraient être entreprises sans la volonté et l'implication des membres du Comité Directeur qui ont œuvré bénévolement et les « personnes ressources », juristes, inspecteurs, cadres de la fonction publique, mais aussi acteurs dans d'autres syndicats qui par leurs compétences nous ont soutenu et permis d'agir.

Je tiens à remercier, aux noms de nos adhérents, les uns comme les autres pour leurs engagements auprès de notre syndicat.

Le président de l'UNAM



Patrick SCHLATTER.